



**PROCES VERBAL**  
**de la 10<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 15 juillet 2015 à 18h15**  
**13bis, boulevard de la République**  
**Saint-Claude**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Alain Mouret, Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-Jacques Baroni, Eliane Grenard,

**EXCUSE** : Jean-François Demarchi (pouvoir à Raphael Perrin), Pierre Gresset (pouvoir à Isabelle Heurtier), Jean-Louis David (pouvoir à Jean Daniel Maire)

**ABSENTS** : Jean-Louis Millet, Alexandre Stephan (pouvoir à Philippe Passot),

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 15 juillet 2015, datée du 8 juillet 2015 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Mr Daniel Monneret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

**1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 9<sup>ème</sup> bureau du 17 juin 2015**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**3/ ADMINISTRATION GENERALE**

**3-1 Photocopies siège**

Il arrive que des administrés viennent consulter le budget de la Communauté de Communes ou d'autres documents publics. A cette occasion, les personnes nous sollicitent pour des photocopies de tout ou partie des documents. Afin de pouvoir faire payer les copies demandées, il est proposé de créer une régie et d'établir un prix de copie.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Accepte le prix des photocopies à savoir :
  - 0.20 € photocopie en noir et blanc, format A4
  - 0.80 € photocopie en couleur, format A4
  - 0.40 € photocopie en noir et blanc, format A3
  - 1.60 € photocopie en couleur, format A3

**3-2 Installation des nouveaux conseillers communautaires**

Le prochain conseil communautaire est repoussé au 16 septembre. Il est proposé au bureau d'examiner en séance le calendrier de fin d'année au regard des impératifs de date et ce notamment en matière d'exonération fiscale. Le calendrier sera présenté pour validation lors du bureau du 2.09.2015.

## **4 PERSONNEL**

### **4-1 Office du Tourisme : convention de mise à disposition de personnel**

M. David OLIVIER a été embauché le 26 mai 2015 par l'Office du Tourisme Haut-Jura Saint-Claude. Il est chargé du développement touristique de tout le territoire. A ce titre, il a été convenu qu'il serait mis à disposition de la Communauté de Communes pour 50 % de son temps. Il s'agit de délibérer sur le principe de la signature d'une convention entre les deux entités.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu le recrutement pour une durée de 3 ans, renouvelable, de M. David OLIVIER, en qualité de Directeur du tourisme, par l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude, sur un statut de droit public, avec pour mission d'assurer le développement touristique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes,

Vu la volonté commune d'une mutualisation de ce poste entre l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Approuve le projet de convention entre l'Office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, qui précise notamment, les conditions d'emploi du directeur et le remboursement de son salaire à l'Office de Tourisme.

### **4-2 Recrutements en cours**

Plusieurs recrutements sont en cours actuellement ou ont abouti il y a peu :

- Mme MASCRÉ Elise prendra ses fonctions à la médiathèque le 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- M. SONNEY Ludovic devrait arriver en septembre pour assurer les fonctions d'instructeur du droit des sols en collaboration avec Elisabeth ROMAIN.
- Nous avons dû relancer le recrutement d'un agent pour le SPANC, le candidat retenu s'étant désisté.
- Le recrutement d'un enseignant pour le piano est en cours.

## **5 FINANCES**

### **5-1 SICTOM : Approbation du compte administratif et rapport annuel 2014**

Chaque Etablissement public doit adresser avant le 30 septembre au membre adhérent un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement accompagné du compte administratif.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président aux membres du bureau. Il faut par ailleurs rappeler que ce document fait également l'objet d'une présentation et d'un examen dans chacune des communes.

Le compte administratif 2014 du SICTOM présente un excédent de 762 015.21 €. Il est proposé d'approuver le compte administratif et le rapport annuel présenté.

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014,

Vu le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014 du SICTOM,

Vu le compte administratif 2014 du SICTOM,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Prend acte du compte administratif et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014 du SICTOM.

## **5-2 Ecofinance : diagnostic des bases fiscales – calendrier de travail**

La société Ecofinance a présenté un pré rapport sur le diagnostic des bases fiscales des locaux affectés à l'habitation et aux activités économiques.

Ce diagnostic présente plusieurs parties :

La première partie : les données générale-patrimoine et fiscalité

La seconde partie : sur la recherche des ressources fiscales inexploitées notamment avec la fiscalité des locaux affectés à des activités économiques et la fiscalité des locaux affectés à l'habitation

Une troisième partie : une proposition de plan d'actions, à savoir :

### \*plan d'actions à mener

Compte-tenu du pré-diagnostic, il paraît nécessaire, au titre de l'équité fiscale comme l'enjeu financier, d'engager les actions suivantes :

#### \*Pour la fiscalité économique :

Recherche des omissions et sous-évaluation de taxation

Vérification des méthodes d'évaluation utilisées (passage en méthode comptable, vérification du calcul des évaluations)

Analyse des contribuables soumis à la cotisation minimum (convention forfaitaire)

Vérification de l'assujettissement à la CVAE, l'IFER et la TASCOM

#### \*Pour la fiscalité des ménages

Vérification de la vacance,

Vérification des logements insalubres (logements de catégories 7 et 8, notamment ceux concernés par les incohérences de coefficients d'entretien)

Vérification des logements de bonnes catégories évalués sans éléments de confort (notamment le chauffage central).

Une mission formation de LA CCID

Il est proposé qu'un rendu de ce diagnostic finalisé soit réalisé auprès des communes afin que chacun s'approprie la situation existante. Une réunion des maires sera programmée à cet effet tout début septembre.

Il appartiendra ensuite à chacun de conduire les démarches au sein de sa commune afin que ces analyses puissent bénéficier à l'ensemble du territoire. Il est demandé au bureau d'approuver la démarche et d'autoriser le président à enclencher les actions en matière de fiscalité économique et ce conformément à la délibération en date du 4 février 2015.

Vu le pré-rapport rendu par la société ECOFINANCE,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 Février 2015,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Valide le pré-rapport et la méthodologie proposée
- Autorise le président à enclencher les phases suivantes et à poursuivre l'étude.

## **5-3 Médiathèque : résiliation du marché lot 7 – Entreprise Virot**

Suite à la défaillance de l'entreprise VIROT pour le lot 7 du chantier de la médiathèque,

Vu le courrier adressé par le maître d'œuvre Patrick Mauger à l'entreprise VIROT en date du 12 Février 2015 mettant en demeure l'entreprise d'appliquer et de respecter son marché de travaux.

Vu la mise en demeure adressée par la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude à l'entreprise VIROT en date du 20 mars 2015 demandant à l'entreprise VIROT de bien vouloir se conformer à son marché et indiquant que sans démarrage dans les 15 Jours, le présent marché sera résilié aux frais et risques exclusifs de l'entreprise.

Vu le courrier de l'entreprise VIROT en date du 31 mars 2015, actant son désengagement du présent marché.

Vu l'avis n°15-71000 publié au BOAMP DU 11 Mai 2015 et relançant la consultation pour le présent lot

Il nous appartient de réaliser le présent PV contradictoire permettant de constater l'avancement du chantier, les ouvrages ou parties d'ouvrage exécutés, ainsi que de faire un inventaire des matériaux provisionnés.

Il nous appartient désormais de procéder à la résiliation du présent marché pour faute du titulaire, celui ci déclarant ne pas pouvoir exécuter ses engagements. Le présent marché sera résilié aux frais et risques exclusifs de l'entreprise.

*Le décompte provisoire de liquidation est arrêté à la somme de 118 559,94 euros (cent dix huit mille cinq cent cinquante neuf euros et quatre vingt quatorze centimes).*

Il sera précisé à l'entreprise que ce décompte pourra faire l'objet d'un ajustement en fin de chantier au regard de l'exécution du présent marché.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Acte le désengagement de l'entreprise VIROT
- Autorise le président à résilier le présent marché et à finaliser la procédure permettant d'appeler l'entreprise VIROT aux frais et risques.
- Autorise le président à finaliser le marché n°15-71000 publié au BOAMP DU 11 Mai 201

## **6-ECONOMIE**

### **7 LOGEMENT/HABITAT/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **7-1 ADS : Organisation du service, conventions communales et mode de financement du service**

L'article 134 de la Loi ALUR du 24 mars 2014 est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Il met fin à la mise à disposition des services de l'Etat auprès des communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un EPCI regroupant 10 000 habitants et plus, pour l'instruction des autorisations des droits du sol.

Afin de pallier la fin de mise à disposition gratuite de ces services, les communes de HJSC concernées ont souhaité se doter d'un service instructeur au sein de la communauté de communes sous l'autorité fonctionnelle du maire concerné puisque la création d'un tel service n'emporte pas transfert de compétence.

Il est rappelé que la communauté de communes a pris le relais de la DDT depuis le 1<sup>er</sup> juillet 15.

Un projet de convention entre la CC et les mairies concernées qui définit les modalités de création, de fonctionnement et les modalités financières du service d'instruction des autorisations de droits au sol est présenté en bureau. Il est demandé aux membres du bureau de rendre un avis sur la présente convention. La convention convient dans son principe. Il est rappelé que des aménagements seront nécessaires à l'issue de la première année de fonctionnement.

Parallèlement, trois scénarios de répartition sont proposés.

Le bureau après examen des scénarios demande d'étudier deux autres pistes :

- l'une avec une répartition à - 25% sur la population et 75% sur les actes
- l'autre sur la taxe d'aménagement

Le bureau du 2.09.2015 finalisera la proposition ; elle pourra ainsi être présentée lors de la prochaine réunion des maires.

#### **7-2 Lotissements En Poset et Sur le Monceau : Résultat de la consultation et choix des maîtres d'œuvre**

Vu la consultation permettant de trouver un maitre d'œuvre sur ces deux lotissements,

Vu les offres remises et analysées,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

Propose de retenir le Cabinet COLIN pour les deux lotissements pour les montants suivants :

- lotissement le Monceau : 10 030 euros HT
- lotissement en Poset : 10 710 euros HT

Autorise le président signer les présents marchés et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

### **7-3 Relais santé La Pesse : Approbation du bail**

Vu la réalisation par la Communauté de Communes du bâtiment Relais Santé sur la Commune de la Pesse afin de répondre aux besoins de la population et des professionnels de santé,

Vu la constitution de l'association « Relais Santé des Hautes Combes » présidée par le Docteur Anne-Sophie PIN dont le projet de santé est labellisé par l'Agence Régionale de Santé,

Vu les propositions de contrat de bail professionnel approuvé par l'Association «Relais Santé des Hautes Combes »,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Approuve le contrat de bail pour une durée de 6 années entre la Communauté de Communes et l'association « Relais Santé des Hautes Combes » à compter du 06 octobre 2015 pour un montant de loyer annuel de 14 700 €, non assujetti à TVA,
- Autorise le Président à signer le contrat de bail et toutes pièces afférentes.

### **7-4 Etablissement Public Foncier : Position quant à l'adhésion**

Ce sujet est ajourné.

### **7-5 Maison de santé de Saint-Claude : proposition d'étude de programmation et demande de financement DETR**

Suite à notre rencontre avec la mairie de Saint-Claude et les professionnels de santé en date du 3 juin 2015, il a été acté qu'une étude de programmation sur deux sites serait conduite. Les deux sites retenus sont la Friche Ford et le collège Rosset.

Vu le projet de santé établi par les professionnels de santé,  
Vu la nécessité de conforter l'offre de santé sur le secteur de Saint Claude,  
Vu les pistes de travail avancées et l'étude santé menée à l'échelle du Pays,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Acte la prise en charge de cette étude de programmation pour la maison de santé de Saint-Claude
- Propose de retenir le Cabinet SA 17 pour conduire la présente étude pour un montant de 16 800 euros TTC.
- Autorise le président à solliciter la DETR pour la présente étude et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

### **7-6 Appel à projets politique de la ville :**

La génération des CUCS est échue et 2015 marque le démarrage des nouveaux contrats de ville. Le nouveau Contrat de Ville étant en cours d'élaboration et sera signé prochainement. Le programme 2015 sera un programme transitoire, fondé sur les objectifs du CUCS et intégrant les orientations posées pour les nouveaux contrats de ville soit :

- L'application de la nouvelle géographie prioritaire pour Saint-Claude :  
Les Avignonnets  
Chabot – Le Miroir
- La priorisation des actions selon les 3 piliers des contrats de ville :  
L'emploi,  
La cohésion sociale,  
La rénovation urbaine
- Le pouvoir d'agir des habitants avec la création des conseils citoyens
- La lutte contre les discriminations et le rétablissement de l'égalité entre les femmes et les hommes

Il est rappelé que ce contrat établi par la commune de Saint-Claude sera désormais cosigné par la Communauté de Communes. Il est proposé d'autoriser le président à signer le présent contrat.

Vu le projet établi par les services de la ville de Saint-Claude,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Autorise le président à signer le présent contrat lorsqu'il sera finalisé et tous les documents permettant la mise en œuvre du présent contrat.

## **8 ENVIRONNEMENT**

### **9 PATRIMOINE/BATIMENTS**

#### **9-1 Accessibilité : engagement de la démarche**

Vu la loi n°2005-102, du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n°2014-1327 du 05 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmé pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Propose l'engagement de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude dans un Agenda d'Accessibilité Programmée.

## **10 TOURISME**

### **10-1 Office du Tourisme : demande de subvention 2016 au conseil départemental**

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment à l'article 5-1-2-2 de la création d'un office de tourisme intercommunal,

Vu la subvention de fonctionnement octroyé par le Conseil Général du Jura à destination des Offices de Tourisme du Jura pour l'année 2016,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Approuve les actions proposées par l'EPIC en matière touristique pour l'année 2016 à l'échelle de l'intercommunalité,
- Sollicite auprès du Conseil Général du Jura une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2016,
- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette demande.

### **10-2 Espace Nordique Jurassien : Demande de subvention au Conseil Général pour l'aide à la gestion des pistes et le traçage de la GTJ**

Vu les compétences de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment à l'article 5-1-2-2 tourisme « le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison »

Le Département du Jura apporte une aide au fonctionnement de sites nordiques et à l'entretien de la G.T.J. à ski nordique par une subvention aux associations et aux collectivités territoriales,

Il est proposé de solliciter le département du Jura pour une subvention de fonctionnement du secteur nordique et une subvention pour l'entretien de la G.T.J. pour la saison d'hiver 2015-2016. Cette subvention sera validée par Jura Nordique.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Autorise le Président à présenter au Département du Jura un dossier de demande de subvention pour l'entretien des sites nordiques et l'entretien de la G.T.J. pour la saison 2015-2016,
- Autorise le Président à fixer la somme sollicitée par décision et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **11 SPORTS**

### **11-1 Collège des Rousses : sport-études**

La Communauté de Communes est sollicitée pour participer au fonctionnement des sections sportives de ski des Rousses et de Morez.

Vu la demande formulée par le comité départemental de ski et les évolutions des sections sportives,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat des votes : 6 pour – 0 contre – 3 abstentions de Mesdames Nadia Lahu, Isabelle Heurtier et M. Pierre Gresset) :

- Accepte la demande à titre exceptionnel faite par le comité départemental de ski en attente de la mise en place de fonds complémentaires,
- Valide la participation de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour l'année 2015 à ces sections pour un montant de 4198,66 euros,
- Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

### **11-2 Gymnase du Plateau : avenant n°1 – OPC ACEBTP, prolongation délai**

Vu la délibération en date du 23 mars 2010 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation BBC du gymnase du Plateau à Lavans-Les-Saint-Claude,

Vu la délibération en date du 20 mars 2013 approuvant le financement initial,

Vu le contrat OPC avec la société ACE BTP,

Vu la durée prévisionnelle d'exécution des travaux de 8 mois hors préparation et vu les délais aux marchés étant de 10 mois, il y aurait lieu de passer un avenant afin de prendre en compte l'allongement de la durée prévisionnelle des travaux pour la phase suivi des travaux pour un montant hors taxes de 1 800.00 €.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Accepte l'avenant n°1 au contrat OPC pour le gymnase du plateau du Lizon pour un montant hors taxes de 1 800.00 €, ainsi, le montant du marché après l'avenant n°1 s'élève à la somme de 12 720.00 €,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

## **12 CULTURE**

### **12-1 Médiathèque : Avenant n°1 OPC – JUST – Mise à jour montant des travaux**

Le montant initial des travaux n'ayant pas été réajusté lors du démarrage de la validation du plan de financement, il est nécessaire de réajuster le présent contrat. La négociation étant en cours, quant aux travaux pris en compte et aux délais d'exécution. Le bureau après en avoir discuté accepte un réajustement forfaitaire de 11 200 euros. Une proposition sera faite à Mr Just en ce sens. Le bureau sera amené à examiner le projet d'avenant lors d'une prochaine séance.

### **12-2 Médiathèque tête de réseau : Politique tarifaire 2015**

Vu l'opération du Conseil Général « Tout petit tu lis dans la vie tu grandis »,

Vu l'objectif d'inciter les enfants à lire et à fréquenter les médiathèques de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Vu le développement du fonds de livres pour tout-petit dans les médiathèques de la Communauté de Communes,

Il est proposé d'offrir un abonnement gratuit d'un an à tous les enfants concernés par l'opération Bébés lecteurs.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 9 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Décide d'offrir un abonnement gratuit d'un an à tous les enfants concernés par l'opération Bébé lecteurs,
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise ne œuvre de cette opération.

### **13-SPANC/DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **14-QUESTIONS DIVERSES**

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à .

Raphaël Perrin  
Président



Daniel Monneret  
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,  
Le 20 juillet 2015

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.